

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 03 Mars 2017

Conseillers absents excusés : Messieurs Armand Lionel, Rousseau Stéphane

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

*** Présentation et approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2016 de la Commune et du Lotissement « Champs Malins 2 »**

- Approbation des Comptes administratifs 2016

Il est présenté au conseil municipal le bilan financier de l'année 2016 : le Compte Administratif est accepté à la majorité des membres présents. (Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote)

A : Budget Général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions Budgétaires 2016	717 597.50 €	717 597.50 €	410 988.00 €	410 988.00 €	1 128 585.50 €	1 128 585.50 €
Opérations de l'exercice 2016	633 790.52 €	642 697.71 €	267 996.73 €	348 446.74 €	901 787.25 €	991 144.45 €
Résultat de l'exercice: A		8 907.19 €		80 450.01 €		89 357.20 €
Résultats reportés Année 2015: B		92 650.95 €	120 928.79 €		120 928.79 €	92 650.95 €
Total A+B	0.00 €	101 558.14 €	120 928.79 €	80 450.01 €	120 928.79 €	182 008.15 €
Résultat de clôture: C		101 558.14 €	40 478.78 €			61 079.36 €
Reste à réaliser:D			20 960.00 €	2 160.00 €	20 960.00 €	2 160.00 €
Total : C+D		101 558.14 €	61 438.78 €	2 160.00 €	61 438.78 €	103 718.14 €
Résultat de clôture		101 558.14 €	59 278.78 €			42 279.36 €

B : Budget Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2016	342 899.94 €	342 899.94 €	310 573.91 €	310 573.91 €	653 473.85 €	653 473.85 €
Opérations de l'exercice 2016	261 942.25 €	288 923.08 €	283 206.93 €	249 449.94 €	545 149.18 €	538 373.02 €
Résultat de l'exercice A		26 980.83 €	- 33 756.99 €		- 6 776.16 €	
Résultats reportés B 2015			- 26 083.97 €		- 26 083.97 €	
Résultat de l'exercice C		26 980.83 €	- 59 840.96 €		- 32 860.13 €	
Restes à réaliser D		52 675.00 €				52 675.00 €
Total C+D		79 655.83 €	- 59 840.96 €	- €	- 32 860.13 €	52 675.00 €
Résultat de clôture						19 814.87 €

- **Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2016, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2016**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de 101 558,14 €
- un déficit d'Investissement de 40 478,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

** Section d'Investissement/ Dépenses :*

Compte 001 : Déficit d'Investissement reporté 40 478,78 €

** Section d'Investissement/ Recettes :*

Compte 1068 : Exécution du virement à la section d'investissement..... 40 478,78 €

** Section de Fonctionnement/ Recettes :*

Compte 002: Excédent de Fonctionnement reporté : 61 079,36 €

- **Modification PLU : validation du devis Prélude**

Par délibération du 03 Février dernier, les élus ont décidé de créer une « Maison des Aînés », sur le site de la Scierie Renaud, rue des Croix neuves. Pour accueillir ce projet, la commune entend ainsi faire évoluer son PLU, en reclassant une partie de la zone UY vouée aux activités économiques en zone urbaine à densifier (UB).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les élus :

- retiennent le bureau d'étude « Prélude » de Besançon » pour un montant de **3 125 € HT** soit **3 750 € TTC**. Ce bureau a déjà travaillé sur le PLU sur les années passées
- autorisent le Maire à signer la convention ou le devis qui s'y rapporte
- donnent délégation à Monsieur le Maire de Montrond pour prendre toute décision concernant le règlement du marché de travaux, notamment pour régler le montant de ces prestations

La prestation a pour objet de modifier le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de MONTROND(39) approuvé le 12 décembre 2014.

L'intervention consistera à :

- préciser les attentes et les objectifs des élus à l'occasion d'une réunion de lancement.
- modifier les différents documents constitutifs du dossier de PLU au regard des modifications souhaitées, notamment rapport de présentation, règlement graphique et écrit.
- assister les élus tout au long de la procédure sur les aspects techniques, juridiques et administratifs, jusqu'à la diffusion de la procédure de la modification du PLU.

*** Opposition au transfert automatique, à la Communauté de Communes, de la compétence PLU, carte communale ou documents d'urbanisme.**

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a prévu un transfert automatique de la compétence des Communes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au profit de la Communauté de Communes.

Ce transfert automatique interviendra le 27 mars 2017, sauf opposition d'une minorité de blocage de communes avant cette date.

La minorité de blocage est réunie si au moins 25% des communes (soit 16 communes pour notre territoire) représentant au moins 20% de la population, délibèrent pour s'opposer à ce transfert automatique.

Considérant qu'il conviendrait d'une part d'initier la procédure pour la mise en place d'un SCOT, et d'autre part de permettre aux communes de terminer les procédures engagées sur leur document d'urbanisme (création ou modification), il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert automatique de cette compétence avec l'objectif d'un transfert au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'OPPOSE au transfert automatique, à la Communauté de Communes, de la compétence PLU, carte communale ou documents d'urbanisme en tenant lieu.
- PREND ACTE de la volonté d'organiser ce transfert au 1^{er} janvier 2019.

***Refus de la fin de la délivrance des cartes d'identités par la commune**

Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identités (CNI) exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence.

Cette modification entraînerait en ce qui nous concerne l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte, donc aller en Mairie de Champagnole ou Arbois

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité,
- DEMANDE aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux,
- DEMANDE à l'Etat de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts faits par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics, et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux Députés, Sénateurs ou toutes organisations refusant cette instruction.

QUESTIONS DIVERSES

Château : Monsieur Loriod Christophe présente le compte-rendu d'une réunion en date du 23/02/2017 en présence de Monsieur Dominique BALLARD, Ingénieur des Services Culturels et du Patrimoine, Messieurs Gérard Cart-Lamy et Sébastien, Bonjour, Vice-présidents au tourisme et à la culture de la CC Champagnole Nozeroy Jura, ainsi que des représentants du conseil municipal. La mise en sécurité, les travaux à engager et le financement de ceux-ci ont été des sujets abordés au cours de cette entrevue.

A noter qu'aucune initiative d'engagement de travaux ne pourra être prise sans autorisation préalable.

Après présentation de ce rapport, il a été programmé la journée « Nettoyage de Printemps » le samedi 29 avril : cette journée sera consacrée au nettoyage du chemin d'accès menant à la tour du château de Montrond (Avant toute intervention un périmètre de sécurité sera mis en place autour de la tour)